

NEOCADIS CENTRE E.LECLERC DE NEUFCHATEAU rappelle CONGRE



- Noms des modèles ou références concernés : **CONGRE VIDE 3/5 KG pf**
- Marque : **CORMAREE**
- GTIN 00000000000000 Lot 33422
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/12/2022 au 02/12/2022**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **Darne de congre vendue au rayon traditionnel de la poissonnerie**
- Zone géographique de vente : **NEUFCHATEAU**
- Distributeurs : **LECLERC NEUFCHATEAU- NEOCADIS**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence d'anisakis (parasite anisakiase).**
- Risques encourus par le consommateur : **Parasites des poissons / céphalopodes marins (ex : Anisakis, Pseudoterranova)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
La consommation de chair crue ou d'oeufs crus de poissons/céphalopodes contaminés peut entraîner, dans les heures ou les jours qui suivent, des symptômes gastro-intestinaux (douleurs abdominales, nausées, vomissements, diarrhée, manifestations pseudo-ulcéreuses, syndromes appendiculaires ou péritonéaux) ou des manifestations allergiques (cutanées ou respiratoires). La congélation pendant sept jours dans un congélateur domestique, ou la cuisson à cœur (un minute minimum à 60°C à cœur) permet de tuer les larves du parasite. Une cuisson rose à l'arête est insuffisante pour inactiver les larves potentiellement présentes.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 16 décembre 2022**

CONTACT

- Numéro de contact : **0329060202**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre